



N° 3/2005

Directeur de la publication :  
Serge CONTOUR

Rédactrice en chef :  
Patricia ANNEVILLE

Auteurs de la publication :  
Bruno TEPAVA, Julien VUCHER-VISI

Maquettage : Yrída DOMINGO  
Flashage : SCOOP  
Impression : STPmultipress

Vente et abonnements : 47 34 42

Prix du numéro :

En Polynésie française : 600 F.CFP  
Hors Polynésie française : 750 F.CFP

Dépôt légal : Mai 2005  
ISSN 1247 - 7370  
©ISPF 2005

B.P. 395 - 98 713 Papeete - Tahiti  
Tél. : (689) 47 34 34 / Fax : (689) 42 72 52  
E-mail : ispf@ispf.pf / Site web : www.ispf.pf



## Pauvreté relative en Polynésie, l'approche monétaire

**E**n Polynésie, à travers l'approche monétaire, près de 10 660 ménages situés principalement dans la zone urbaine de Tahiti, vivent en deçà du seuil de pauvreté relative (51 470 F.CFP par mois). L'inégalité des revenus est très faible dans les archipels éloignés et au contraire, importante aux Îles Du Vent. Seules 0,5 % des familles polynésiennes sont en dessous du seuil de pauvreté absolue (57 796 F.CFP par an). L'extrême pauvreté est peu importante et l'écart à combler en terme de revenu pour sortir de la pauvreté est bien inférieur à ceux observés dans les pays d'Europe à niveau de vie comparable.

### Pauvreté absolue ou relative

La mesure de la pauvreté se définit de manière absolue ou relative. Dans les pays où le développement est très faible, c'est fréquemment la pauvreté absolue qui est mesurée, c'est-à-dire que le seuil de pauvreté fait référence à une notion de minimum vital permettant de survivre. Dans les pays développés, la pauvreté se mesure en terme relatif, c'est-à-dire que le seuil de pauvreté évolue au rythme du niveau de vie du pays.

Le plus souvent, le critère utilisé pour quantifier la pauvreté est monétaire. Toutefois, cette approche ne permet qu'une mesure partielle et d'autres critères qualitatifs doivent être associés pour appréhender toutes les dimensions de la pauvreté, notamment à travers des indicateurs de conditions de vie.

La Polynésie bénéficiant du niveau de vie d'un pays développé, la pauvreté absolue est très heureusement quasi-inexistante. L'approche monétaire mesure un **seuil de pauvreté absolue** qui correspond à un **revenu annuel inférieur à 57 796 F.CFP**. En 2001, ceci concernait moins de 0,5 % des familles polynésiennes.

Dans cette étude, la pauvreté n'est analysée que dans sa dimension monétaire. Un ménage est pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur à un seuil monétaire. Approche volontairement restrictive qui correspond aux possibilités offertes par les données statistiques existantes dans le domaine.

Elle se complète par une première analyse sur les conditions de vie des ménages polynésiens en définissant des taux d'accès à des services ou des biens qui mesurent le bien-être en des termes plus qualitatifs (accès au logement, aux soins, à l'école, confort d'équipement du foyer, ...) ainsi que d'un éclairage terrain apporté par les praticiens de l'aide sociale.

### Prépondérance de la zone urbaine

En Polynésie, le **seuil de pauvreté relative** est de 51 470 F.CFP par mois et par unité de consommation. Par comparaison, en France, en 2001, ce seuil est de 72 140 F.CFP. En Polynésie, le seuil correspond à un taux de pauvreté relative de 18,6 %, soit 10 660 ménages polynésiens situés en dessous du seuil de pauvreté. Ce taux est proche de celui observé en Grèce (14 %) et au Portugal (15 %) et pas très éloigné de celui calculé en Allemagne (12 %) sur l'année 1996.

Près d'un tiers (31 %) des ménages polynésiens en dessous du seuil relatif de pauvreté résident dans la zone urbaine de Tahiti qui comprend près de 53 % de la population globale des ménages et où 11 % des ménages sont donc en situation de pauvreté relative.

**Seuil de pauvreté absolue monétaire** : il se définit comme un panier de denrées alimentaires valorisé au coût du marché qui correspond à un minimum de 2 100 calories par jour et par personne.

**Seuil de pauvreté relative monétaire** : il se définit en fonction des niveaux de vie de l'ensemble de la population d'un pays. Par convention, il correspond à 50 % du niveau de vie médian. Le niveau de vie médian est le revenu disponible par unité de consommation qui sépare la population en deux parties égales. Le seuil de pauvreté est égal à ce revenu médian divisé par deux.

Le revenu disponible est égal au montant des ressources monétaires et ressources non monétaires (autoconsommation, avantage en nature, troc....) évaluées dans l'Etude Budget des Familles réalisée en 2000-2001. Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, le revenu total d'un ménage est divisé par le nombre d'unités de consommation qu'il comprend. Ces unités sont calculées selon l'échelle d'Oxford qui donne un poids statistique de 1 au chef de ménage, 0,7 pour les autres adultes et 0,5 pour les moins de 14 ans.

**Taux de pauvreté par zone géographique selon le seuil de pauvreté global**

Zone géographique	Ensemble des ménages	Seuil de pauvreté	Taux de pauvreté		Répartition de la population des ménages pauvres
			en % de la population	en nombre de ménage	
Unité :	Nombre	F.CFP	%	Nombre	%
Tahiti urbain	30 158	51 470	10,9	3 302	31,0
Îles Du Vent rural	12 970	51 470	18,4	2 390	22,4
Îles Sous-Le-Vent	7 072	51 470	31,5	2 227	20,9
Îles Marquises	2 001	51 470	34,9	699	6,6
Îles Australes	1 547	51 470	49,1	760	7,1
Îles Tuamotu-Gambier	3 535	51 470	36,3	1 282	12,0
Ensemble de la Polynésie française	<b>57 283</b>	<b>51 470</b>	<b>18,6</b>	<b>10 660</b>	<b>100,0</b>

Source : ISPF (EBF 2000-2001)

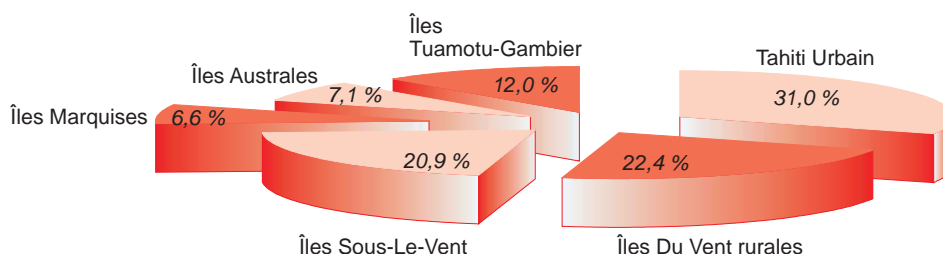
Le taux de pauvreté polynésien de 18,6 % reflète la proportion de ménages en situation de pauvreté. S'il est proche des taux observés dans les pays européens, cela ne permet pas de conclure à une situation de pauvreté identique en termes d'importance ou de gravité de cette dernière. En effet, les ménages pauvres sont plus ou moins pauvres selon que leurs revenus sont éloignés ou proches du seuil de pauvreté qui détermine lui-même le taux de pauvreté.

La gravité de la pauvreté peut se mesurer grâce aux deux indicateurs suivants : l'**intensité** et la **sévérité** de la pauvreté. Le premier calcule l'écart de revenu séparant les ménages pauvres du seuil de pauvreté ; le second montre le degré d'inégalité entre les revenus de la population des ménages pauvres et identifie les situations d'extrême pauvreté.

En Polynésie, l'intensité de la pauvreté est de 0,214, soit 21 % du seuil de pauvreté. Toute chose étant égale par ailleurs, cela signifie qu'il faudrait donc augmenter les revenus de chaque ménage pauvre d'un montant égal à 10 809 F.CFP pour leur permettre de sortir de cette situation de pauvreté. Par comparaison avec les pays d'Europe dont les taux de pauvreté sont proches de celui de la Polynésie l'intensité de la pauvreté est moindre sur le territoire : en Grèce et au Portugal, elle est de 37 %, en Allemagne, de 34 % et en France, elle représente 27 % du seuil.

Parallèlement, la sévérité de la pauvreté est de 0,4 %, autrement dit, la différence de revenu entre les ménages polynésiens extrêmement pauvres et ceux qui sont à la limite du seuil de pauvreté est très faible. La population en dessous du seuil de pauvreté est donc assez homogène et les ménages en situation d'extrême pauvreté très peu nombreux.

**Répartition géographique de la population des ménages pauvres**



Source : ISPF (EBF 2000-2001)

**Intensité (ou profondeur) de la pauvreté** : elle se mesure par l'écart de pauvreté moyen, c'est-à-dire l'écart existant entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté. Cet écart peut être mesuré en valeur absolue ou en pourcentage du seuil. Plus l'écart est grand, plus le niveau de pauvreté est important dans la population des ménages pauvres. Mesuré en valeur absolue, il indique le montant du transfert qu'il faudrait verser à chaque ménage pauvre pour que tous atteignent le seuil de pauvreté.

**Sévérité de la pauvreté** : elle se mesure par l'écart de pauvreté au carré, ce qui revient à attribuer une pondération plus importante aux ménages situés à plus grande distance de la ligne de pauvreté. Plus cet écart est grand, plus l'extrême pauvreté est importante.

**Des résultats différents par archipel**

Le calcul d'un seuil de pauvreté à l'échelle globale de la Polynésie conduit à surdéterminer les résultats correspondant à la zone urbaine de Tahiti, compte tenu de la taille de sa population. Calculer des taux pour chaque archipel permet de mieux prendre en compte les différences de mode de vie et l'impact de l'éloignement sur ces derniers.

Le seuil de pauvreté relative selon chaque archipel fait apparaître des différences notables sur la répartition des revenus. Le mode de vie des habitants des Îles Du Vent plus occidentalisé où l'économie marchande et monétaire est très développée, donc le revenu monétaire disponible plus important relativement aux autres îles, se traduit par un seuil de pauvreté relative de 58 991 F.CFP.

À l'inverse, celui de l'archipel des Australes, où le mode de vie est davantage tourné vers l'autoconsommation et l'économie de troc et où le marché du travail salarié est beaucoup plus étroit, s'élève à 26 168 F.CFP.

Dans les archipels éloignés, l'homogénéité des revenus est aussi bien plus significative puisque l'intensité de la pauvreté se situe à moins de 1 % du seuil de pauvreté de chaque archipel, de 0,4 % aux Australes et aux Marquises où l'intensité est la plus faible à 0,8 % aux Tuamotu. Autrement dit, une hausse de moins de 1 % des revenus des ménages

**Indicateurs de pauvreté selon le seuil de pauvreté par archipel**

Archipel	Ensemble des ménages	Seuil de pauvreté	Taux de pauvreté		Intensité de pauvreté	Sévérité de pauvreté
			en % de la population			
			en % du seuil	en nombre de ménage		
Unité :	Nombre	F.CFP	%	Nombre	%	%
Îles Du Vent	43 128	58 991	18,0	7 768	15,9	2,3
Îles Sous-Le-Vent	7 072	36 718	18,2	1 288	2,1	0,5
Îles Marquises	2 001	33 544	15,9	319	0,4	0,2
Îles Australes	1 547	26 168	17,3	268	0,4	0,2
Îles Tuamotu-Gambier	3 535	31 158	16,0	566	0,8	0,2

Source : ISPF (EBF 2000-2001)

pauvres, toute chose restant égale par ailleurs, annulerait cette pauvreté relative. L'intensité est aussi peu marquée aux Îles Sous-Le-Vent (2,3 %). Au contraire des Îles Du Vent où les inégalités de revenus étant beaucoup plus marquées, il faudrait augmenter les revenus des ménages pauvres de 15,9 %.

L'approche par archipel montre aussi que la sévérité de la pauvreté est fort heureusement très faible. Les taux s'échelonnent de 0,2 % aux Tuamotu, aux Australes et aux Marquises en passant par 0,5 % aux Îles Sous-Le-Vent, à 2,3 % aux Îles Du Vent où il est un peu plus élevé.

## Type de ménage et pauvreté

Le seuil de pauvreté relative diminue de manière mécanique avec la taille du ménage puisque plus la famille est grande, plus le revenu de chaque individu diminue.

Le taux de pauvreté (proportion de ménages pauvres) le plus élevé se situe dans les ménages isolés (personne seule) : 23,9 %. Le taux le plus faible, 12,4 %, s'observe dans les ménages de six personnes ou plus qui ont aussi le seuil le plus bas : 31 475 F.CFP par mois et par unité de consommation.

Quelle que soit la taille du ménage, la pauvreté est peu sévère, les inégalités entre les revenus des ménages pauvres sont très peu marquées : sévérité inférieure à 1 %.

De même, l'intensité de la pauvreté est très modérée. Seuls les ménages constitués de deux personnes ont un taux supérieur à 10 %. Il faudrait donc une hausse de 11,6 % de leurs revenus pour les faire sortir de leur situation de relative pauvreté.

Le découpage des ménages selon leur composition fait aussi ressortir une pauvreté relative des couples sans enfants plus importante, à la fois pour le nombre de ménages concernés (taux de 24 %) et d'intensité (12,4 %).

**Indicateurs de pauvreté selon le seuil de pauvreté par taille de ménage**

Taille du ménage	Ensemble des ménages	Seuil de pauvreté	Taux de pauvreté		Intensité de pauvreté	Sévérité de pauvreté
			en % de la population			
			en % du seuil	en nombre de ménage		
Unité :	Nombre	F.CFP	%	Nombre	%	%
Une personne	5 085	95 355	23,9	1 217	1,8	0,5
Deux personnes	9 508	82 752	20,4	1 935	11,6	0,8
Trois personnes	9 727	64 742	20,8	2 024	4,2	0,9
Quatre personnes	11 716	57 502	18,4	2 150	3,0	0,8
Cinq personnes	7 979	41 947	15,1	1 204	1,9	0,5
Six personnes ou plus	13 271	31 475	12,4	1 643	2,0	0,6

Source : ISPF (EBF 2000-2001)

**Indicateurs de pauvreté selon le seuil de pauvreté par type de ménage**

Taille du ménage	Ensemble des ménages	Seuil de pauvreté	Taux de pauvreté		Intensité de pauvreté	Sévérité de pauvreté
			en % de la population	en nombre de ménage		
			en %	Nombre		
	<i>Unité :</i>	<i>Nombre</i>	<i>F.CFP</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
Personne seule	5 085	95 355	23,9	1 217	1,8	0,5
Couple sans enfant	7 211	93 290	24,0	1 729	12,4	0,7
Couple avec enfants						
- avec 1 ou 2 enfants	15 417	64 811	19,8	3 058	6,1	1,3
- avec 3 enfants et plus	9 033	33 086	13,9	1 252	1,5	0,5
Famille monoparentale	2 898	50 031	15,3	444	0,7	0,2
Autre cas						
- ménage de 2 ou 3 pers.	2 423	69 735	26,7	648	1,0	0,3
- ménage de 4 ou 5 pers.	6 225	46 355	15,4	957	1,3	0,4
- ménage de 6 pers. et plus	8 991	33 127	12,2	1 094	1,4	0,4

Source : ISPF (EBF 2000-2001)

## Pauvreté et bien-être

L'approche strictement monétaire ne permet pas une analyse exhaustive de tous les paramètres contribuant à une situation de pauvreté. Bien d'autres critères essentiellement qualitatifs et non monétaires sont nécessaires pour la mesurer et contribuer à mettre en place des politiques sociales efficaces dans la lutte contre la pauvreté.

En effet, un individu pourra se situer un peu au-delà du seuil de pauvreté dans une approche strictement monétaire mais rester malgré tout bien en deçà d'un niveau de vie minimum acceptable par rapport à son environnement matériel, social et culturel.

Les critères définis peuvent donc aussi bien concerner l'accès au logement, au travail, aux services de santé, à l'éducation, aux moyens de transport, aux biens et services culturels, aux transferts sociaux, à la sécurité, ..., jusqu'à la liberté de choix et d'action et l'intégration sociale.

### Critères qualitatifs - Accès au logement

	1996	2002		1996	2002
	en % des ménages			en % des ménages	
<b>Statut d'occupation</b>			<b>Caractéristiques des résidences principales</b>		
Propriétaires	67,4	65,9	Logement sans eau courante		
Locataires	22,9	22,8	- en Polynésie	9	9
Logés gratuitement (a)	9,7	11,3	- aux Îles Du Vent	3	3
			- aux Îles Tuamotu-Gambier	67	79
<b>Indice de peuplement (b)</b>			Logement sans électricité	7,0	4,2
Sous-peuplement très accentué	5,3	6,6	Logement sans eau ni électricité	3,5	1,9
Sous-peuplement accentué	9,6	11,0	Habitation de fortune	5,3	3,8
Sous-peuplement modéré	20,7	22,8			
Peuplement normal	26,6	28,5			
Sur-peuplement modéré	20,7	19,1			
Sur-peuplement accentué	10,5	8,0			
Sur-peuplement très accentué	6,6	4,0			

(a) Le logement gratuit correspond aux bénéficiaires de logement de fonction et aux ménages habitant un logement qui est une maison familiale (propriété en indivision)

(b) Surpeuplement : est considéré comme surpeuplé, un logement qui compte moins de pièces qu'une norme établie de façon suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille (une personne de référence par famille), une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 17 ans et plus, et, pour les célibataires de moins de 17 ans, une pièce pour deux enfants.  
Au sens de cette norme, un couple doit disposer de deux pièces, tout comme les ménages d'une personne. En conséquence, tous les logements d'une pièce sont considérés comme surpeuplés, quel que soit leur nombre d'occupants. Un logement auquel il manque une pièce est considéré en surpeuplement modéré. S'il manque deux pièces ou plus, il est en surpeuplement accentué.  
L'intensité du sous-peuplement est définie de manière symétrique.

Source : ISPF - Recensements de la population 1996, 2002

**Critères qualitatifs - accès à l'emploi (population de 15 ans et +)**

Ménages où toutes les personnes ont un emploi	29 %
Ménages mixtes (toutes les personnes n'ont pas un emploi)	53 %
Ménages où aucune personne n'a un emploi	18 %

**Répartition des individus constituant les ménages où aucune personne n'a un emploi : (en % des 22 111 individus concernés)**

Activité/Subdivision	Îles Du Vent	Îles Sous-Le-Vent	Îles Marquises	Îles Australes	Îles Tuamotu-Gambier	Polynésie française
Chômeurs	11,0	13,1	14,6	24,0	20,5	12,9
Étudiants	10,9	7,2	8,6	8,3	5,7	9,6
Retraités	44,3	27,4	36,1	27,8	34,6	39,0
Homme ou femme au foyer	33,8	52,3	40,7	40,0	39,2	38,5
<b>Ensemble</b>	<b>63,8</b>	<b>20,0</b>	<b>4,0</b>	<b>5,2</b>	<b>7,1</b>	<b>100,0</b>

*Source : ISPF - Recensement de la population 2002*
**Critères qualitatifs - Autres**

<b>1. Accès aux soins</b>		<i>nb de médecins</i>	<b>3. Accès à l'éducation</b>		<i>en % d'individus</i>
<b>Densité médicale pour 100 000 habitants</b>			<b>Population de 14 ans et +</b>		
- Polynésie française (2000)		176	Non scolarisé		4,2 %
- Îles Du Vent (2000)		210	- 14 à 19 ans		0,1 %
- Îles Tuamotu-Gambier (2000)		44	- 20 à 39 ans		0,8 %
- France métropolitaine (1999)		331	- 40 ans et plus		3,3 %
- Nouvelle-Calédonie (1999)		200	14 ans et plus sortis de l'école sans diplôme		34,7 %
- Nouvelle-Zélande (1999)		227	- 14 à 19 ans		2,9 %
- Îles Cook (1998)		66	- 20 à 39 ans		16,0 %
			- 40 ans et plus		15,9 %
Prise en charge des actes de santé des personnes inactives	100 %		<b>Population en âge d'obligation scolaire (3 à 16 ans)</b>		
<b>Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes <i>tx pour 1000</i></b>			Non scolarisé par manque direct de ressources		0,2 %
- Polynésie française (2000)	6,9		Non scolarisé indirectement par manque de ressources (c)		2,5 %
- France métropolitaine (2001)	4,4		<b>4. Accès au confort du logement et transport</b>		<i>en % des ménages</i>
- Nouvelle-Zélande (2001)	6,1		Douche et wc à l'intérieur du logement		94,2 %
- Îles Cook (2000)	13		Réfrigérateur-congélateur		95,5 %
			Congélateur séparé		56,9 %
<b>2. Accès aux prestations sociales</b>	<i>en % d'individus</i>		Machine à laver le linge		80,5 %
Couverture sociale (a) en décembre 2002	95,0 %		Ordinateur		29,8 %
- Régime général des salariés	60,6 %		Au moins une voiture		71,7 %
- Régime de solidarité territoriale (b)	18,3 %				
- Régime des non salariés	6,4 %				
- Régime de la sécurité sociale métropolitaine	9,6 %				

(a) La couverture sociale ouvre droit aux prestations suivantes : assurance maladie, prestations familiales telles que allocations prénatales, de maternité, familiales, prestations de retraite, fonds d'action sociale et allocation handicapé.

(b) Le régime de solidarité territoriale s'adresse à toutes les familles ou personnes seules dont les revenus bruts mensuels, individuels, du couple, appréciés sur une base annuelle, sont inférieurs à 87.346 F.CFP (Délibération n°96-109 APF du 12/09/96).

(c) Personnes qui ne sont plus scolarisées pour des raisons pouvant dépendre d'un manque de ressources (la personne doit travailler, aide le foyer, doit changer d'île pour suivre sa scolarité, ...).

Sources : Caisse de Prévoyance Sociale, ISPF - Recensement de la population 2002, Tableaux de l'Economie Polynésienne 2003, Etude Budget des Familles 2000-2001

## Aspect multidimensionnel de la pauvreté

Cette approche monétaire de la pauvreté résulte des principaux résultats tirés de l'Etude Budget des Familles 2000-2001 et ne prétend pas apporter une réponse complète à un phénomène aussi complexe. La pauvreté est un phénomène social dont les manifestations apparentes paraissent aussi faciles à identifier par tout un chacun que ses symptômes réels sont difficiles à mesurer par les statisticiens.

D'autant plus lorsqu'il s'agit de définir des indicateurs qui autorisent la mise en œuvre de politiques sociales efficaces. Selon le lieu et le temps où se situe l'observateur, cette notion recouvre des définitions très différentes.

Ainsi dans les pays où le développement est très faible, la pauvreté sera appréhendée comme un état qui menace l'intégrité physique des individus puisqu'elle ne permet pas la couverture des besoins fondamentaux (satiété alimentaire, accès à l'eau, accès aux soins). Pour quantifier le nombre de personnes concernées par cet état dans une population

donnée, on définit un seuil de pauvreté qui fait référence à une notion de minimum vital permettant de subsister. On parle alors de pauvreté absolue. Elle se mesure soit en utilisant des critères strictement monétaires (panier de denrées alimentaires valorisé au coût du marché) soit en construisant un indicateur qui intègre des caractéristiques mesurant le développement du pays (proportion de la population dont l'espérance de vie est inférieure à 40 ans, taux d'analphabétisation des adultes, proportion de la population privée d'accès durable à un point d'eau, pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale, comme dans l'indicateur de pauvreté défini par l'ONU)

Dans les pays développés, les définitions de la pauvreté utilisées sont en général dites relatives, c'est-à-dire que le seuil de pauvreté évolue au rythme du niveau de vie du pays. Le taux de pauvreté se comprend alors comme un indicateur d'inégalité. Le seuil de pauvreté relatif peut se mesurer à travers une approche strictement monétaire, en termes de conditions de vie (manque de bien-être matériel et social perçu comme défavorable par la majorité), ou subjective par la propre perception qu'a la personne de l'écart entre son revenu et le minimum nécessaire.

Ces approches en fonction des informations disponibles (enquêtes et fichiers administratifs existants) sont, soit utilisées de manière isolée, soit croisées entre elles. L'approche relative convient mieux aux pays ayant atteint un certain niveau de développement puisqu'elle se base sur l'hypothèse selon laquelle la croissance économique provoque une augmentation des besoins et donc freine le bien-être ressenti par les ménages. Toutefois, les études récentes montrent qu'il serait nécessaire de la coupler avec des éléments de mesure d'une pauvreté absolue qui favorisent mieux l'identification des personnes en situation de grande pauvreté ou exclusion extrême.

### Indicateurs de l'ONU

Indicateurs composites du développement humain : ils mesurent l'évolution d'un pays selon trois critères de base du développement humain : santé et longévité, savoir et niveau de vie.

Trois indicateurs sont utilisés ici : l'Indice du Développement Humain (IDH) qui permet de comparer et classer l'ensemble des pays entre eux quelque soit leur développement, l'Indicateur de Pauvreté Humaine pour les pays en voie de développement (IPH-1) et l'Indicateur de Pauvreté Humaine pour les pays de l'OCDE à revenu élevé (IPH-2).

Les indicateurs de développement présentés pour les pays insulaires s'appuient sur des données propres à chaque organisme statistique national.

Indicateur	Critères		
	Longévité	Savoir	Niveau de vie décent
Indice de développement humain (IDH)	Espérance de vie à la naissance	Taux d'analphabétisation des adultes et taux de scolarisation brut	Produit intérieur brut (PIB) par habitant
Indicateur de pauvreté humaine des pays en voie de développement (IPH-1)	Probabilité à la naissance de ne pas atteindre 40 ans	Taux d'analphabétisme des adultes	Privation de revenu économique mesuré par : la privation d'eau (sans accès durable à point d'eau aménagé) et la privation de nourriture (pourcentage d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale)
Indicateur de pauvreté humaine des Pays de l'OCDE à revenu élevé (IPH-2)	Probabilité à la naissance de ne pas atteindre 60 ans	Pourcentage des adultes ayant des difficultés à comprendre un texte suivi	Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté et taux de chômage de longue durée (12 mois ou +)

Indicateur de pauvreté humaine des pays en voie de développement					
Pays (rang de classement selon l'indice de développement humain - IDH)	IPH-1 (%)	Probabilité à la naissance de ne pas atteindre 40 ans (a)	Taux d'analphabétisme des adultes (b)	Population privée d'accès à un point d'eau aménagé (%) (c)	Insuffisance pondérale des enfants (% des moins de 5 ans) (d)
Barbade (1)	2,5	2,6	0,3	0	6
Chili (3)	4,1	4,1	4,3	7	1
Mexique (12)	9,1	7,6	9,5	12	8
Brésil (18)	11,8	11,5	13,6	13	6
Turquie (19)	12,0	8,0	13,5	18	8
Chine (24)	13,2	7,1	9,1	25	11
Fidji (42)	21,3	5,4	7,1	53	8
Papouasie (62)	37,0	19,0	35,4	58	35
Cambodge (74)	42,6	24,0	30,6	70	45
Éthiopie (92)	55,5	43,3	58,5	76	47

*Source : Indicateurs de l'ONU - Rapport mondial sur le développement humain 2004*



**Indicateur de pauvreté humaine des pays de l'OCDE à revenu élevé**

Pays (rang de classement selon l'indice de développement humain - IDH)	IPH-2 (%)	Probabilité à la naissance de ne pas atteindre 60 ans (a)	Pourcentage des adultes ayant des difficultés à comprendre un texte suivi	Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté (e)	Taux de chômage de longue durée (12 mois ou +) (f)
Suède (1)	6,5	7,3	7,5	6,5	1,1
Pays Bas (3)	8,2	8,7	10,5	7,3	0,8
Danemark (5)	9,1	11,0	9,6	9,2	0,8
Allemagne (6)	10,3	9,2	14,4	8,3	4,1
France (8)	10,8	10,0	15,1	8,0	3,0
Japon (10)	11,1	7,5	15,1	11,8	1,7
Canada (12)	12,2	8,7	16,6	12,8	0,7
Australie (14)	12,9	8,8	17,0	14,3	1,3
Royaume-Uni (15)	14,8	8,9	21,8	12,5	1,2
États-Unis (17)	15,8	12,6	20,7	17,0	0,5

Source : Indicateurs de l'ONU - Rapport mondial sur le développement humain 2004

**Indicateur de développement des pays insulaires du Pacifique sud appartenant à la Communauté du Pacifique**

Pays insulaires	Taux de pauvreté calculé à partir d'un seuil de pauvreté subjectif (%) (g)	Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes) (h)	Taux d'alphabétisation des 15-24 ans (%) (i)	Population disposant de moins de 1 \$ par jour (%)
Îles Cook	12,0	13	99	nd
Fidji	25,5	16	93	25,5
Kiribati	50,0	43	92	38,0
Papouasie-Nouvelle-Guinée	37,5	64	62	30,2
Samoa	20,3	18	99	5,5
Îles Salomon	nd	66	62	nd
Tonga	22,3	13	99	4,0
Tuvalu	29,3	22	95	17,2
Vanuatu	40,0	27	34	26,0

Source : Pacific Islands regional millenium development goals report 2004 -Pacific Community in cooperation with the United Nations

**DÉFINITIONS**

- (a) **Espérance de vie à la naissance** : Nombre d'années que vivrait un nouveau-né si les caractéristiques de mortalité de sa population au moment de sa naissance demeuraient les mêmes tout au long de sa vie.
- (b) **Analphabétisme des adultes, Taux d'** : se calcule par soustraction du taux d'alphabétisation des adultes de la valeur 100. Le taux d'alphabétisation correspond au pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus qui peuvent en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne.
- (c) **Points d'eau aménagés, Population privée d'accès régulier à des** : Valeur 100 minorée du pourcentage de la population ayant un accès régulier à des points d'eau aménagés. Sont compris dans les points d'eau non aménagés les services procurés par des vendeurs d'eau, l'eau en bouteille, les camions-citernes, les sources et les puits non protégés.
- (d) **Enfants de moins de 5 ans souffrant d'insuffisance pondérale** : Comprend les cas d'insuffisance pondérale modérée (enfants dont le poids est inférieur de plus de deux écarts-types au poids médian de la population de référence à l'âge considéré) et aiguë (plus de trois écarts-types en deçà du poids médian).
- (e) **Pauvreté monétaire, Population en deçà du seuil de** : Renvoie au pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté fixé à 50 % du revenu médian, correspond à 50 % du revenu médian corrigé disponible des ménages.
- (f) **Chômage** : Sont au chômage toutes les personnes au-dessus d'un âge déterminé qui n'exercent pas d'emploi rémunéré ou ne sont pas travailleurs indépendants mais qui sont disponibles pour travailler, et s'efforcent de trouver un emploi rémunéré ou de s'installer en tant que travailleurs indépendants. Chômage longue durée : période de chômage d'au moins 12 mois.
- (g) **Taux de pauvreté subjectif** : proportion de ménages ayant déclaré un écart entre le revenu qu'ils perçoivent et le revenu minimum nécessaire à la satisfaction de besoins essentiels (alimentation, logement, scolarité, ...).
- (h) **Mortalité infantile, Taux de** : Probabilité de décès entre la naissance et le premier anniversaire, calculée pour mille naissances vivantes.
- (i) **Alphabétisation des jeunes adultes, Taux d'** : pourcentage des personnes âgées de 15 à 24 ans qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court sur leur vie quotidienne.

## POINTS DE VUE...

### ... du Service des Affaires Sociales

La contribution du Service des Affaires Sociales présentée ci-après donne un autre éclairage qui montre bien la complexité et la multiplicité des situations entraînant un état de pauvreté ou de précarité.

#### *Situations de précarité*

*La Polynésie française rayonnant sur une superficie grande comme l'Europe offre à ses habitants des situations contrastées aussi bien au niveau des ressources que des modes de vie.*

*Dans les archipels (Marquises, Tuamotu, Gambier, Australes), selon les données de l'ISPF, 4 ménages sur 10 seraient en dessous du seuil de pauvreté relative (ensemble Polynésie : 18,6 %). Et pourtant, ces ménages vivent dans des fare corrects, ont une alimentation sur la base de l'auto production, de la pêche et des échanges. Ils ne peuvent se comparer à ceux qui vivent dans la zone urbaine de Tahiti au même niveau de ressources monétaires.*

*Les potentialités d'achat de biens sont limitées par l'absence de diversité que peuvent offrir les supermarchés, ce qui ne peut que favoriser le troc sur place et incite à des échanges par bateau entre les familles vivant sur place et celles résidant à Tahiti.*

*La vie communautaire est plus forte, la culture traditionnelle reste présente mais la montée des jeunes en âge de travailler et sans emploi par l'absence de travail ou le manque de moyens (absence de terres de location pour les jeunes agriculteurs formés au métier), reste une source de migration qui vient déstabiliser et parfois précariser davantage les familles déjà expatriées qui les accueillent sur le Tahiti urbain.*

*En zone urbaine, les situations de précarité présentent des caractéristiques différentes. Les personnes les plus touchées sont les Sans Domicile Fixe (SDF), généralement jeunes, âgées de 18 à 30 ans. Elles peuvent avoir été rejetées par leur famille ou être à la recherche d'une émancipation du groupe familial car en opposition aux règles de fonctionnement de la famille élargie ou sortir d'incarcération. Le phénomène est apparu vers la fin des années 80 pour s'amplifier depuis quelques années et s'orienter vers un profil différent. Vient s'ajouter à la population masculine, des mineurs garçons et filles, des femmes et des familles.*

*Ces personnes en difficulté, totalement démunies sont en situation d'exclusion sociale et nécessitent un dispositif de prise en charge spécifique : prévention spécialisée (équipe de rue), centre de jour (Te Vaiete), centres d'hébergement (le Bon Samaritain, la Samaritaine, Te Arata).*

*Une autre catégorie de population est aussi concernée par la précarité. Elle est localisée dans l'agglomération de Papeete (de Mahina à Paea) dans les zones de lotissements sociaux, de quartiers auto-construits insalubres et de regroupements communautaires. Il s'agit d'une population à revenus faibles et irréguliers (intermittents du bâtiment, femmes de ménage, activités saisonnières) dont en général, un seul parent est en activité professionnelle. Les jeunes couples avec enfants et quelques familles monoparentales sont les plus touchés par le phénomène.*

*Faiblement scolarisée, cette population n'a pas de qualification professionnelle, ce qui limite les possibilités d'accès professionnel qu'aux emplois dans le bâtiment et aux emplois ménagers. Par ailleurs, son environnement géographique ne lui permet pas de valoriser ses compétences ou de compenser la faiblesse des revenus par une activité artisanale ou une auto production. Les familles sont en général en situation de cohabitation de plusieurs générations avec une déperdition de la solidarité familiale.*

*Il y a un éclatement de la famille élargie au profit d'un modèle atomisé sous un même toit alors que même les repères requis pour une fondation solide de la famille n'ont pas pu être transmis par la génération précédente (pas ou peu d'autonomie financière, des repères éducatifs superficiels, déscolarisation et mise en ménage précoce des enfants et des négligences sanitaires liées à une déperdition des gestes de santé et d'hygiène). La promiscuité ne facilite pas l'exercice des responsabilités parentales et un rôle éducatif de qualité.*

*Les attentes des institutions sont souvent en décalage avec leur culture et leur mode de vie provoquant leur rejet et un isolement des familles. En perdant leurs références communautaires et culturelles, elles n'ont pu, ni s'adapter, ni suivre l'évolution rapide vers une nouvelle société aux relations sociales et familiales différentes découlant :*

- de l'ouverture sur le monde ;
- des migrations internes et de l'urbanisation ;
- des normes de vie en matière de scolarité, de santé, d'hygiène et de consommation.

*Le décalage entre la culture familiale et le fonctionnement des institutions (santé, éducation et emploi) entraîne une confrontation à la réalité qui nécessite un accompagnement social où le potentiel des familles est valorisé pour leur permettre d'être acteur de leur devenir.*